

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 31 mai 2021, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la salle polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. FAYET, M. GOUGAT, M. BUCK, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M. BERTIN, M^{me} FINAT, M. LEDET, M^{me} RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Excusées : M^{mes} Karen ARNOUX et Maria-Christine GOUBEL

M. FAYET a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION, à la majorité, du compte-rendu du 29 mars 2021 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ PERSONNEL

2 délibérations ont été votées (à l'unanimité) dans le but d'assurer la continuité du service public,:

- La possibilité de remplacer les agents publics indisponibles par l'embauche de contractuels le temps de leur absence (congés, maladie, formation, etc...). Cette pratique déjà appliquée et légale doit être officialisée par une décision du Conseil.

- Convention avec le Centre de Gestion de l'Allier permettant le remplacement de l'agent d'accueil par une personne habituée à ce poste. La rémunération horaire du service « Intérim Public » sera définie en multipliant par 1,7 le tarif horaire de l'agent contractuel.

2/ TRAVAUX RUE DE VICHY

Une convention doit être signée avec la ville de Cusset pour sa participation financière à la réfection de la rue de Vichy estimée à 18 675^{€HT} (22 410^{€TTC}). Accord unanime des élus.

3/ DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES »

Le Maire propose que l'adhésion à un dispositif « argent de poche » permettant à des jeunes de la Commune d'assurer de petites missions rémunérées. Ce dispositif permettra de valoriser le service public et de mettre en lumière l'engagement citoyen des jeunes creuziérais au service de la collectivité.

Accord unanime des élus.

4/ LOCATION DE LA MAISON PACAUD : bail voté à l'unanimité

Il est proposé de remettre en location la maison Pacaud située sur le site du complexe sportif J-C TULOUP. D'une durée de 6 ans, ce bail de location de logement nu prévoit un loyer de 350€ (+ 30€ de charges) révisable tous les ans. En contrepartie, le locataire devra s'assurer que le portail d'accès au site soit bien fermé le soir et prévenir l' élu d'astreinte en cas de besoin. Accord unanime des élus.

5/ URBANISME

A l'unanimité les conseillers votent les acquisitions suivantes :

Propriétaires	Adresse	Notaire	Parcelles	Surface en m ²			Taux	Total
Consorts My	Rue de Vichy	De Boissy	AR 1022	99		99	3,60 €	356,40 €
Consorts Delorme	Rue des Vergnes	Robelin	AR 720	179		179	3,00 €	537,00 €
Michel GIRARD	Rue des Fleurs	Bréant	AS 1010 AS 1011	71	12	83	3,00 €	249,00 €
Consorts Kuiatkouski	Chemin Montagne Verte	Meysen	AN 605 AN 613	66	80	146	3,00 €	438,00 €
Consorts Désiage	Impasse de l'Est	Paillet	AK 404	27		27	3,00 €	81,00 €
Consorts Désiage	Rue des Vergnes	Paillet	AR 723		10	10	3,00 €	30,00 €
Consorts Coppa/Bagel	Rue de Vignolles	Goumy	AL 401	15		15	3,00 €	45,00 €
Consorts Feldmann	Rue des Bordes	Boissy	AR 641	248		248	3,00 €	744,00 €
Consorts Rottier	Rue des Pinsons	Rouvet	AS 588 AS 590	69	37	106	3,00 €	318,00 €
Consorts Jayat	Rue des Pinsons	Moulier	AS 602, 634, 633	20	71	91	3,00 €	273,00 €
						905		2 715,00 €

6/ LOTISSEMENT CAP SUD :

Après accord du propriétaire et des colotis, le Maire propose que l'acquisition des parties communes du lotissement à l'€ symbolique ainsi que du bassin de rétention (parcelle 523) afin de pouvoir l'aménager. Le coût de l'entretien pourra être financé par la cession des parcelles 522 et 524 initialement destinées à l'espace vert. Accord unanime des élus.

7/ DENOMINATION D'UNE VOIE

Suite à la demande d'une riveraine éprouvant des difficultés de reconnaissance d'adresse vis-à-vis de la Poste et de différentes administrations (Service des impôts,...), le Maire propose de dénommer le chemin rural qui se situe dans le prolongement de la rue de la Saigne jusqu'à la rue de Laudemarière. A la majorité, les élus choisissent la dénomination suivante : chemin Saint-Martin. Accord à la majorité.

8/ AGGLOMERATION : déplacement de panneaux sur la RD27

En accord avec les services du Département, et afin de limiter la vitesse dans une portion habitée, il est proposé de déplacer les panneaux de l'agglomération du quartier Beausoleil de 150 mètres en direction du pont Boutiron. Accord à la majorité.

Information : le Département va installer des portiques à chaque accès du pont Boutiron.

9/ BUDGET (unanimité des élus)

- Pour bénéficier du Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale de Vichy Communauté d'un montant de 10 000€, le Maire propose de choisir le chantier de l'aménagement de l'école élémentaire.

- Un transfert de crédits modificatif du budget (DM) est nécessaire pour mandater des dépenses de l'opération 096 « Terrains divers » d'un montant de 2 164,08€.

10/ JURES D'ASSISES 2022 : tirage au sort de 10 administrés (liste consultable en Mairie).

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Les élus votent à la majorité l'annulation de Creuzier-en-Fête et du feu d'artifice à cause des restrictions sanitaires trop contraignantes. Par contre, le spectacle Théâtre sur le parvis de l'église est maintenu

- Informations sur le déroulement des élections des 20 et 27 mai

- une Convention Global Territorial de Vichy Communauté remplacera la Convention Enfance Jeunesse pour l'enfance. Ce point sera discuté et voté au prochain CM

- la mission de conseillère déléguée de Denise Gaille se termine comme convenu le 31 mai après 1 an d'exercice.

- Pause méridienne : pour le bien des enfants et des encadrants, une récréation de 15 mn aura lieu avant le déjeuner pendant les 5 semaines de cours restantes.

* * * * *

III/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose ses questions et obtient les réponses suivantes :

- Local esthéticienne (délibération prise le 14/09/2020) : Où en est le dossier après 8 mois ½ ? Qui finance les travaux à venir pour rendre conforme le local ? : pour permettre que ce dossier se clôture rapidement et à cause du manque de volonté de l'architecte, la Commune financera elle-même les travaux d'environ 600€.

- Est-ce que le compromis est enfin signé ? : dès que les travaux sont validés par l'architecte du preneur.

- Dossier Louessard : le compromis est-il signé ? : oui, la semaine dernière.

- Où en est le dossier Sinet (parcelle AR0748) ? : nous avons fait une proposition de prix au m² (3,60€), pas de réponse du propriétaire. Notre avocate a été saisie des suites à donner.

- Dossier Ravon : courrier envoyé à la mairie le 03/09 resté sans réponse. Qu'en est-il ? : cette demande ne semble pas avoir été reçue en Mairie... Une réponse sera faite rapidement.

- Pourquoi la Mairie a-t-elle été fermée le 10 mai en matinée ? : l'archiviste qui avait mis en ordre les documents du local des archives, a dispensé une formation à tous les agents de la mairie afin que chacun sache archiver ses documents dans le respect de la réglementation.

- Dossier maison 1 place des Guinards : où en sont les travaux et qu'en est-il de la mise à la location ? : les travaux prévus n'ont pas commencé car des vérifications d'ordre juridique sont toujours en attente.

- Projet de logement porté par Evolea au-dessus de la place des Guinards : où en est la réflexion ? : la société EVOLEA n'a pas repris contact avec nous depuis les élections ; néanmoins, la réflexion nous porte davantage vers un projet de résidence séniors.

- Jardin de la Lulu : composteur hors d'usage. Est-il prévu de l'éliminer et par qui ? : il sera déplacé par les agents communaux. Le Sictom exige que les 3 composteurs présents soient réservés aux déchets du restaurant scolaire.

Séance levée à 21h15

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 07/06/2021 à la porte de la Mairie.

